



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2018 Compte Rendu

(Convocation du 23/06/2018)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Éric, DURAND Marcel ; GADOU Eric, JULLIEN Bruno

Excusés : TRUFFAUT Nadine, ANNEQUIN Didier, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian,

Pouvoirs : Hervé MERLOZ à Marcel DURAND ; Romain MERMET à Paulette GUILLOUD

Catherine PONCET est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 45 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Les deux dernières séances étant rapprochées, le compte rendu de la dernière séance n'a pas encore été validé par Mme le maire pour être diffusé aux élus.

Compte rendu des délégations du maire

Administration générale

- *DIA - vente EON et BURGER*

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une DIA pour la vente du bien appartenant à M. BURGER et Mme EON-a été reçu le 03 juillet 2018.

Après discussion, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas faire valoir son droit de préemption pour ce bien

- *DIA - vente LANGLAIS*

Mme le maire informe le conseil municipal qu'une DIA pour la vente du bien appartenant à M. et Mme LANGLAIS-a été reçu le 28 juin 2018.

Après discussion, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas faire valoir son droit de préemption pour ce bien

- *CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE*

Le Maire rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Elle entraînera la suppression des emplois d'origine dès lors que la nomination de l'agent sur le nouvel emploi sera effective.

Vu le tableau des emplois

Considérant le tableau d'avancement de grade proposé par le centre de gestion de l'Isère,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- la suppression de l'emploi adjoint technique à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE: d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposées. Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/07/2018 Filière : technique

Cadre d'emploi : Grade : adjoint technique territorial

- ancien effectif: 5

- nouvel effectif : 5

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Le Maire rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Elle entraînera la suppression des emplois d'origine dès lors que la nomination de l'agent sur le nouvel emploi sera effective.

Vu le tableau des emplois

Considérant le tableau d'avancement de grade proposé par le centre de gestion de l'Isère,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- la suppression de l'emploi adjoint administratif à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE: d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposées. Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/07/2018 Filière : Administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial

- ancien effectif: 2

- nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (ABDILLA Thierry)

Un pétitionnaire a déposé une déclaration de travaux pour laquelle la commission a donné un avis défavorable car leur parcelle est en zone aléas de glissement de terrain de niveau 2. Malgré cela il a engagé les travaux Mme le maire accompagné de Thierry ABDILLA, adjoint en charge de l'urbanisme se sont rendu sur les lieux pour constater les faits en présence du pétitionnaire.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer une procédure pour interrompre des travaux

- Finances, Economie (Cécile CARLIER)

- *DM pour opération d'ordre – frais d'étude PLU de 2015 et frais de parution MAPA voirie 2014*

Madame le Maire informe le conseil municipal que certaines opérations datant de 2014 et 2015 ont été faites sur le compte 2033 qui est un compte provisoire. Il convient donc de faire un transfert de compte. Pour ce faire il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ajuster le budget 2018. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DECIDE l'ajustement des crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		5 800.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie		200.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		6 000.00 €
R 2033 : Frais insertion		6 000.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		6 000.00 €

Cette proposition est validée à l'unanimité

- Voirie (Jean-Claude CARRE)

- *Programme voirie 2018 : ouverture des plis du 20 juin 2018*

Jean-Claude CARRE présente le résultat de l'appel d'offre voirie 2018. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre proposant une offre de base et une offre avec variante. La variante consiste à mettre de la résine sur les parties piétonnes pour plus de visibilité des automobilistes.

	PL FAVIER		EIFFAGE ROUTE		GUINTOLI	
	SOLUTION DE BASE	SOLUTION AVEC VARIANTE	SOLUTION DE BASE	SOLUTION AVEC VARIANTE	SOLUTION DE BASE	SOLUTION AVEC VARIANTE
Prix HT	50 859.20 €	55 979.02 €	45 633.46 €	49 633.46 €	50 962.00 €	56 082.00 €
TVA 20%	10 171.84 €	11 195.80 €	9 126.69 €	9 926.69 €	10 192.40 €	11 216.40 €
Prix TTC	61 031.04 €	67 174.82 €	54 760.15 €	59 560.15 €	61 154.40 €	67 298.40 €

L'entreprise Jean LEFEBVRE s'est excusée.

Mme le maire précise que quelque soit l'option choisie les crédits sont au budget. Après examen des mémoires techniques et vérification des propositions des offres, l'entreprise EIFFAGE Route est la mieux placée

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité

- ⇒ **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise EIFFAGE avec la variante.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

- Réfection du talus chemin du stade

Jean-Claude CARRE présente le résultat de l'appel d'offre Réfection du talus chemin du Stade. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

	GACHET TP	GONIN TP	CARREY TP
Prix HT	33 909.00 €	24 643.00 €	23 015.00 €
TVA 20%	6 781.80 €	4 928.60 €	4 603.00 €
Prix TTC	40 690.80 €	29 571.60 €	27 618.00 €

L'entreprise GUILLAUD TP s'est excusée.

Mme le maire précise les crédits sont au budget.

Après examen des mémoires techniques et vérification des propositions des offres, l'entreprise CARREY TP est la mieux placée

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité

⇒ **VALIDE** l'offre de l'entreprise CARREY TP.

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

- *Point sur l'Espace de Loisirs*

Le 20 juin, alpes étude est revenue sur le site. Alpes étude privilégie une nouvelle zone : une zone ombragée au dessus du Groupe scolaire. Il leur a été demandé de prévoir plus de jeux pour les enfants. Un accès PMR est à prévoir, le terrain multi sport pour les plus grands, des jeux pour les plus petits.

Ils proposeront leur première ébauche lors du prochain rendez-vous qui aura lieu le 17 juillet à 17 h 30.

Un relevé topographique a été réalisé par le cabinet de géomètre GRANJON.

La présence d'une serve pourrait permettre la création d'une mare pédagogique.

- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

- *Toiture église : ouverture des plis du 25 mai*

Jean-Claude CARRE présente le résultat de l'appel d'offre "toiture Eglise".

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

	JACQUEMOND COLLET Michel	Alexandre RABATEL Charpentes	Nicolas ROBERT-QUATRE Charpente
Prix HT	24 732.10 €	25 413.65 €	17 788.90 €
TVA 20%	4 946.42 €	5 082.73 €	3 557.78 €
Prix TTC	29 678.52 €	30 496.38 €	21 346.68 €

Mme le maire précise que les crédits sont au budget.

Après examen des mémoires techniques et vérification des propositions des offres, L'entreprise Nicolas ROBERT-QUATRE, n'ayant pas été en mesure de fournir le dossier technique et administratif, l'entreprise JACQUEMONT-COLLET Michel est la mieux placée

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité

⇒ **VALIDE** l'offre de l'entreprise JACQUEMONT-COLLET Michel.

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier

▪ Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

▪ *Compte rendu du dernier conseil d'école de l'année 2017/2018*

La nouvelle directrice a été nommée. Il s'agit de Corinne MARION. Elle sera la maitresse des CM1 et CM2

A la rentrée 2018/2018 l'effectif sera le suivant :

22 PS et MS

28 GS et CP

23 CE1 et CE2

26 CM1 et CM2

Thierry reste en tant qu'aide tous les matins et 2 après midi par semaine

L'école se charge de faire une demande de service civique en soutien à l'ATSEM.

▪ *Interphone école :*

Suite aux travaux de mise en accessibilité du Groupe Scolaire, Madame le maire propose de modifier l'implantation des interphones en accord avec la direction de l'école.

2 interphones à l'extérieur : 1 vers la place PMR et 1 au portillon d'entrée des enfants.

2 interphones à l'intérieur : 1 dans le bureau de la directrice et 1 dans la classe maternelle.

Un chiffrage a été demandé à BELONELEC.

Un deuxième chiffre sera demandé à l'entreprise ECM.

Il est donc proposé d'attendre ce deuxième chiffrage et de choisir l'entreprise en fonction du prix et de la prestation proposée.

▪ Communication

▪ *Doissin Info*

De nouvelles informations doivent être insérées dans le DOISSIN Info les délais sont donc reportés comme suit :

Le 10/08 : finaliser

A partir du 11/08 au 03/09 : relecture

Le 03/09 : mise en page et impression

Le 08/09 : distribution

- Vie associative
 - *Comité de Jumelage*

Une délégation d'italiens sera présente pour la commémoration du 11 novembre.

- *Le judo club Doissin / Montrevel*

L'association s'est installée en septembre 2017 dans la salle d'évolution de notre groupe scolaire suite aux travaux engagés sur la salle des fêtes de Montrevel. A la demande de l'équipe enseignante de Doissin, le judo club s'installera dans la salle du conseil municipal en Août et ce jusqu'à la fin de l'année 2018

Comptes rendus des syndicats

- Eau et Assainissement

Lors de la prochaine réunion les points suivants seront évoqués
La prise de compétences eaux et assainissement par les VDD
Le retrait de la commune de Chabons : évolution de la situation
Rapport annuel des services pour l'année 2017
Etude et travaux en cours

Elle aura lieu le 10 juillet 2018.

Questions diverses

- Electricité au stade

Dès que la chasse aura terminé les travaux intérieurs qu'ils souhaitent faire, une remise aux normes électriques devra être effectuée.

BELONELEC a déjà été sollicité pour un devis.
Un chiffrage sera aussi demandé à ECM.

- Réunion PLUI

La prochaine réunion pour le PLUi est prévue le 19 juillet 20 h 00 pour étudier le zonage de la commune.

Une permanence aura lieu sur la commune le 03 octobre. Un article sera fait à ce sujet sur le Doissin info qui sortira en septembre.

- Arrêt de bus d'Eynoud

L'arrêt est à un endroit sécurisé, sauf que les enfants n'ont pas d'emplacement pour attendre le bus. Donc les enfants attendent le bus dans la cabane qui est dans le virage, lieu jugé à l'époque comme dangereux. Mme le maire retournera voir Philippe BARBIER pour avancer sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 40